

---

**Conseil général**

**DÉSIGNATION DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

RÉUNION INFORMELLE AU NIVEAU DES CHEFS DE DÉLÉGATION

MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

*Déclaration du Président du Conseil général, S.E. M. l'Ambassadeur David Walker*

**1 INTRODUCTION**

1.1. Bonjour. Bienvenue à cette réunion informelle des Chefs de délégation et merci encore de vous être rendus disponibles à si brève échéance. Avant de commencer, je vous rappelle que, suite aux dernières recommandations du pays hôte, vous, les délégués, êtes "*priés de porter votre masque tout au long des réunions, sauf lorsque vous prenez la parole. Selon les connaissances actuelles, le masque assure une protection efficace. En le portant, vous protégez aussi ceux qui vous entourent et montrez que vous vous souciez des autres*".

1.2. Cette réunion a pour objet de me permettre, avec l'aide des facilitateurs – M. l'Ambassadeur Castillo, Président de l'Organe de règlement des différends, et M. l'Ambassadeur Aspelund, Président de l'Organe d'examen des politiques commerciales – de faire rapport aux Membres sur le résultat de la troisième et dernière série de consultations concernant la sélection du nouveau Directeur général. À cet égard, je tiens à souligner que le paragraphe 19 des Procédures reproduites dans le document WT/L/509 dispose qu'"à la fin de l'étape finale du processus de consultation, le Président, avec le soutien des facilitateurs, soumettra le nom du candidat ayant le plus de chances de faire l'objet d'un consensus et recommandera qu'il soit désigné par le Conseil général".

1.3. Nous présentons donc ce rapport conformément aux Procédures de désignation des Directeurs généraux reproduites dans le document WT/L/509, et dans le respect de notre engagement de garantir la transparence, l'inclusion et la participation de tous, comme nous l'avons consigné dans les modalités de la phase 3 du processus figurant dans le document JOB/GC/243, et comme je l'ai également indiqué dans ma déclaration à la réunion des Chefs de délégation du 8 octobre, figurant dans le document JOB/GC/245.

1.4. Avant que je vous communique le résultat de cette dernière série de consultations, les facilitateurs et moi-même souhaitons rendre hommage aux huit candidats qui ont participé au processus et aux Membres qui ont présenté leur candidature. Nous avons eu beaucoup de chance que des personnes aussi éminentes se soient portées candidates pour ce poste, et leur grande expérience et leurs excellentes compétences ont été très appréciées par tous les Membres. Toutes ont, d'un bout à l'autre de ce processus, fait preuve d'un comportement exemplaire et démontré la très grande importance qu'elles accordaient au système commercial multilatéral et leur attachement à ce système – et nous leur en sommes très reconnaissants.

## 2 ARRANGEMENTS POUR LES CONSULTATIONS

2.1. Comme indiqué dans le document JOB/GC/245, les facilitateurs et moi-même avons mené les consultations sur la liste révisée des deux dernières candidates en lice, qui sont, suivant l'ordre de réception des candidatures:

Mme Ngozi Okonjo-Iweala (Nigéria)

S.E. Mme Yoo Myung-hee (République de Corée)

2.2. Nous avons mené les consultations sur six jours ouvrables, du 19 octobre jusqu'à hier, le 27 octobre. Comme il est indiqué dans le document JOB/GC/245, les arrangements logistiques et techniques pour cette dernière série de consultations étaient les mêmes que pour les deux séries précédentes, y compris en ce qui concerne les délégations sans représentation.

2.3. Et comme cela a également été le cas pour les deux séries de consultations précédentes, tous les Membres sont restés pleinement engagés et mobilisés. Les facilitateurs et moi-même leur sommes reconnaissants pour cette réponse très positive d'un bout à l'autre du processus. Tout au long du processus, il est apparu clairement que tous les Membres accordaient la plus grande importance à cette désignation.

## 3 TENEUR ET RÉSULTATS DES CONSULTATIONS

3.1. Conformément au document JOB/GC/245, chaque Membre, qu'il dispose ou non d'une représentation à Genève, s'est vu poser la même question: "Quelle est votre préférence?". Comme pour les deux séries de consultations précédentes, nous avons informé les Membres que nous n'accepterions aucune préférence négative et que nous traiterions dans la plus stricte confidentialité les renseignements reçus. Dans cette dernière série de consultations, les Membres ont reconnu que les deux candidates étaient extrêmement compétentes et étaient tenues en très haute estime.

3.2. Conformément au paragraphe 18 des Procédures, permettez-moi maintenant de rendre compte du résultat de cette troisième série de consultations.

3.3. Comme pour les deux séries de consultations précédentes, le résultat de cette série a été déterminé par les préférences exprimées par vous, les Membres, et notre évaluation a été guidée exclusivement par les éléments énoncés au paragraphe 17 des Procédures. À cet égard, je vous renvoie une nouvelles fois à ma déclaration reproduite dans le document JOB/GC/244.

3.4. Permettez-moi également de rappeler que, conformément au paragraphe 6 des Procédures, notre rôle a toujours été "d'encourager et de faciliter l'instauration du consensus entre les Membres et de les aider à passer du stade initial des candidatures à une décision finale sur la désignation".

3.5. Les résultats de la préférence que vous avez exprimée ont été communiqués ce matin aux deux Membres ayant présenté les candidates, avec les procédures pertinentes.

3.6. Compte tenu de tout ce qui précède et conformément aux Procédures, notre évaluation de la préférence que vous nous avez communiquée au cours de cette troisième série de consultations est que, des deux candidates, c'est la candidate du Nigéria, Mme Ngozi Okonjo-Iweala, qui a le plus de chances de faire l'objet d'un consensus, pour les raisons suivantes:

- Mme Ngozi Okonjo-Iweala a clairement recueilli le plus large soutien des Membres lors de la dernière série de consultations; et,

- elle a clairement recueilli le large soutien des Membres à tous les niveaux de développement et de toutes les régions géographiques, et ce tout au long du processus.

3.7. Conformément aux dispositions du paragraphe 19 des Procédures, je soumettrai, avec le soutien des facilitateurs, le nom de Mme Ngozi Okonjo-Iweala en tant que candidate ayant le plus de chances de faire l'objet d'un consensus et recommanderai qu'elle soit désignée par le Conseil général comme nouvelle Directrice générale de l'OMC jusqu'au 31 août 2024.

3.8. Compte tenu du Règlement intérieur du Conseil général, en particulier le délai de 10 jours prévu dans la règle 2, j'ai l'intention de convoquer une réunion extraordinaire du Conseil général le lundi 9 novembre à 10 heures, à l'ordre du jour de laquelle figurera uniquement la désignation du nouveau Directeur général de l'OMC, et j'ai bon espoir que cela conviendra aux délégations. Permettez-moi de répéter, comme je l'ai fait depuis le début, que c'est à vous et à vous seulement, les Membres, qu'il appartiendra de décider de la désignation du nouveau Directeur général à cette réunion extraordinaire du Conseil général.

3.9. Je demanderai au Secrétariat de publier l'aérogramme convoquant cette réunion extraordinaire peu après la présente réunion.

#### **4 HOMMAGE AUX CANDIDATS ET AUX MEMBRES**

4.1. Avant de conclure, j'aimerais remercier S.E. Mme Yoo Myung-hee pour sa participation à ce processus de sélection.

4.2. Comme je l'ai dit au début, les Membres la considèrent comme une personne hautement qualifiée. S.E. Mme Yoo Myung-hee possède une vaste expérience, qu'elle a acquise dans divers postes de direction, et ses qualifications exceptionnelles sont hautement appréciées et respectées par tous les Membres. Au cours de sa brillante carrière, S.E. Mme Yoo Myung-hee a toujours été une promotrice inlassable du système commercial multilatéral, et je suis certain que l'OMC peut continuer à compter sur cet engagement.

4.3. Nous tenons également à remercier le gouvernement de la République de Corée et son représentant à Genève, l'Ambassadeur PAIK Ji-ah, pour leur attachement à cette institution et au système commercial multilatéral.

4.4. Les facilitateurs et moi-même tenons à remercier très sincèrement les Membres d'avoir participé au processus de consultation avec un niveau d'engagement exceptionnellement élevé et un esprit constructif, malgré les temps difficiles que nous traversons. Nous avons été impressionnés par l'approche constructive qui a grandement facilité ce processus. Cette approche très constructive sera tout aussi importante lorsque les Membres devront prendre une décision formelle sur la désignation à la réunion du Conseil général le lundi 9 novembre.

4.5. Enfin, permettez-moi de remercier sincèrement les deux facilitateurs de ce processus, l'Ambassadeur Castillo et l'Ambassadeur Aspelund. Leur ferme détermination, leur engagement et leur soutien tout au long du processus consultatif ont été inestimables. Ils ont joué un rôle clé dans le bon déroulement du processus et je leur en serai toujours redevable.

4.6. Cela conclut ma déclaration, qui sera distribuée sous peu dans un document JOB.

---